



En partenariat avec :



CENTRE NATIONAL D'ANIMATION ET DE RESSOURCES



Secteur associatif sanitaire et social

Bilan quantitatif de l'emploi entre 2000 et 2007

En bref

Les 33 000 employeurs associatifs du secteur sanitaire et social employaient en 2007 environ 925 000 salariés, c'est-à-dire 54% de l'emploi associatif total (1 700 000) et près de 5% du total des salariés du secteur privé.

Avec un taux de création d'emplois de près de 4% en moyenne par an sur la période, le secteur associatif sanitaire et social affiche un dynamisme qui doit retenir l'attention de tous.

Ce secteur est, en période de crise économique, un des rares pôles de croissance de l'emploi.

Ces emplois permettent avant tout de rendre des services utiles à l'ensemble de la population. Ils participent également activement au développement économique des territoires d'implantation par le biais des 17 milliards d'euros de masse salariale versés.

A cela s'ajoute, en travail bénévole, l'équivalent d'environ 123 000 emplois en équivalent temps plein¹.

Au-delà d'un développement quantitatif impressionnant, le défi majeur qu'ont d'ors et déjà entrepris de relever les associations sanitaires et sociales est celui de l'amélioration de la qualité des emplois ainsi créés, par la consolidation des temps partiels subis, l'amélioration des conditions de travail, l'augmentation des rémunérations les plus basses et la poursuite des efforts de formation.

Mots clés

Emploi, masse salariale, salaire moyen par tête.

Auteur

Romain Guerry, conseiller technique Uniopss Economie des politiques sociales et de l'emploi
En partenariat avec Recherches & Solidarités².

¹ Viviane Tchernonog, « Le paysage associatif français 2007 : mesure et évolutions », Dalloz, p.108.

² <http://www.recherches-solidarites.org/>

L'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés à but non lucratif sanitaires et sociaux) est le Centre national d'animation et de ressources (Cnar) Action sociale, médico-sociale et santé au sein du Dispositif local d'accompagnement (DLA), dispositif national d'appui aux activités et services d'utilité sociale.

Plus d'informations sur ce dispositif : <http://www.avise.org>

Dans le cadre de cette mission, l'Uniopss propose des « fiches pratiques » pour outiller les associations et les accompagner dans leur démarche de pérennisation de leurs activités d'utilité sociale afin de consolider et développer les emplois. Elles sont notamment accessibles aux adhérents de l'Uniopss et des Uriopss identifiés, sur les sites Internet du réseau Uniopss-Uriopss.

Plus d'information sur l'Uniopss : <http://www.uniopss.asso.fr>

Ces fiches sont la propriété de l'Uniopss. Elles ne peuvent être reproduites sans son consentement écrit.



I. Plus de 33.000 employeurs associatifs sanitaires et sociaux en 2007

Nombre des établissements employeurs	Régime général	Régime agricole	Total
Santé	3 285	5	3 290
Social - Aide à domicile	4 090	280	4 370
Social - Accueil des enfants en difficulté	1 135	5	1 140
Social - Accueil des enfants handicapés	1 500	nc	1 500
Social - Accueil des adultes handicapés	2 540	5	2 545
Social - Accueil des personnes âgées	1 850	10	1 860
Social - Aide par le travail	2 115	70	2 185
Social - Crèches, garderies	3 250	nc	3 250
Social - Autres hébergements sociaux	1 260	nc	1 265
Social - Autres formes d'action sociale sans hébergement	11 810	65	11 870
Social	29 550	440	29 985
Total	32 835	445	33 275

Sources : ACOSS-URSSAF et CCMSA - Traitement R & S. Les données sont arrondies. « nc » signifie que le nombre des références est trop faible pour être diffusé.

Commentaires :

Il existe 33.275 employeurs associatifs dans le secteur sanitaire et social. La santé représente environ 10% du total. Au sein du secteur social, l'aide à domicile comporte près de 4.400 employeurs. La part des établissements employeurs du régime agricole est assez faible, mais non négligeable (1,3%). Elle se situe essentiellement dans l'aide à domicile (6,4% des employeurs) et dans le secteur de l'aide par le travail (3,2% des employeurs).

Le problème de la catégorie « fourre-tout » : autres formes d'action sociale sans hébergement.

On notera, pour le regretter, qu'une sorte de catégorie « fourre-tout » regroupe près de 12.000 employeurs. Elle représente plus du tiers des établissements du secteur sanitaire et social. Il n'est pas normal qu'une catégorie « autre », censée n'être utilisée que de manière résiduelle pour pouvoir classer les établissements ne pouvant être répertoriés ailleurs soit aussi importante. Cela fausse la qualité de l'ensemble de la classification. La modification de la nomenclature des activités françaises (NAF), au 1er janvier 2008, une plus grande attention portée au classement des associations par les services de l'Insee, ainsi qu'une plus grande vigilance de la part des associations concernées, devraient permettre de préciser davantage les contours de cette catégorie.

II- Un gain de 3.250 employeurs en 7 ans (2000 - 2007)

Evolution du nombre d'associations employeurs du secteur sanitaire et social :



Sources : ACOSS-URSSAF et CCMSA - Traitement R & S.

Commentaires :

Sur la période 2000-2007, la progression du nombre d'employeurs a été constante. C'est en 2002 et 2006 que l'augmentation du nombre des établissements a été la plus forte (environ 2%).

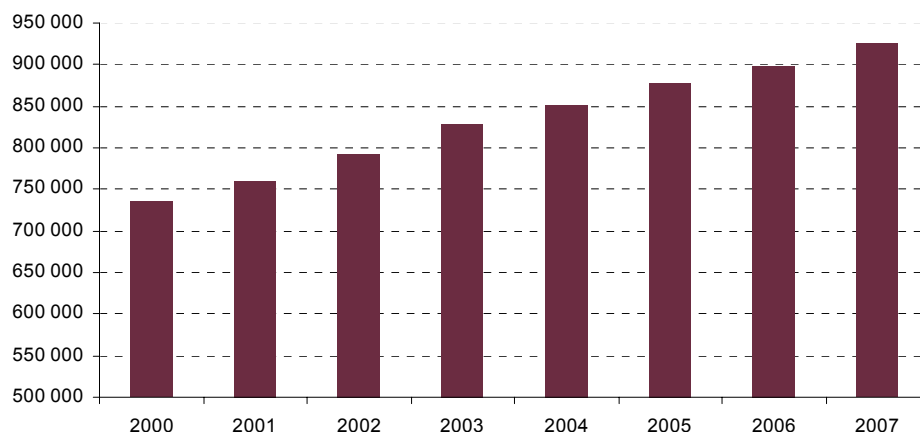
III. Plus de 900.000 salariés dans les associations sanitaires et sociales en 2007

Nombre de salariés	Régime général	Régime agricole	Total
Santé	127 740	410	128 150
Social - Aide à domicile	140 135	6 160	146 300
Social - Accueil des enfants en difficulté	35 245	nc	35 250
Social - Accueil des enfants handicapés	69 620	125	69 750
Social - Accueil des adultes handicapés	92 820	50	92 870
Social - Accueil des personnes âgées	68 190	105	68 295
Social - Aide par le travail	122 020	1 180	123 190
Social - Crèches, garderies	28 780	nc	28 790
Social - Autres hébergements sociaux	24 190	60	24 250
Social - Autres formes d'action sociale sans hébergement	206 000	2 300	208 295
Social	787 000	9 980	796 990
Total	914 740	10 400	925 140

Sources : ACOSS-URSSAF et CCMSA – Traitement R & S. Les données sont arrondies. « nc » signifie que le nombre des références est trop faible pour être diffusé.

Commentaires :

Le secteur comportait 925.000 emplois en 2007. En utilisant les données de l'Atlas de l'économie sociale 2009³, il est possible d'estimer le nombre d'emplois en équivalent temps plein à environ 84% du total dans la santé et 80% du total dans le social.

IV. Une croissance de 190.000 emplois en 7 ans


Sources : ACOSS-URSSAF et CCMSA – Traitement R & S.

³ Atlas de l'économie sociale 2009, CNCRE, pp. 43-45. Les sources sont différentes : Insee-CLAP-DADS pour l'année 2006.

Commentaires :

En 7 ans, le nombre de salariés a connu une progression très importante de près de 190 000 emplois. Avec un taux de croissance annuel moyen de 3.8%, le secteur associatif sanitaire et social se situe largement au dessus de la tendance de l'ensemble de l'emploi salarié et de l'emploi associatif (hors sanitaire et social) en France. De 2000 à 2003, le nombre de salariés a évolué assez rapidement, de l'ordre de 4% chaque année. Le rythme s'est un peu ralenti, avec une croissance moyenne légèrement inférieure à 3% chaque année, entre 2004 et 2007.

V. L'évolution du nombre de salariés de chaque secteur

Evolution du nombre de salariés	2000-2007	Taux de croissance annuel moyen
Santé	+ 5,4%	+ 0,8 %
Social - Aide à domicile	+ 78,5%	+ 8,7 %
Social - Accueil des enfants en difficulté	+ 19,0%	+ 2,5 %
Social - Accueil des enfants handicapés	+ 8,9%	+ 1,2 %
Social - Accueil des adultes handicapés	+ 42,4%	+ 5,2 %
Social - Accueil des personnes âgées	+ 27,5%	+ 3,5 %
Social - Aide par le travail	+ 18,2%	+ 2,4 %
Social - Crèches, garderies	+ 19,0%	+ 2,5 %
Social - Autres hébergements sociaux	+ 25,5%	+ 3,3 %
Social - Autres formes d'action sociale sans hébergement	+ 21,3%	+ 2,8 %
Social	+ 29,8%	+ 3,8 %
Total de l'emploi associatif (hors sanitaire et social)	+ 8,9%	+1,2 %
Total de l'emploi salarié privé	+ 8,0%	+ 1,1 %

Sources : ACOSS-URSSAF et CCMSA – Traitement R & S.

Commentaires :

Une analyse détaillée des sous-secteurs que compose l'ensemble sanitaire et social montre des évolutions différentes.

Ainsi, sur l'ensemble de la période 2000-2007, le secteur de la santé n'a augmenté que de 0.8% en moyenne par an. Sa progression est inférieure à celle de l'ensemble du secteur associatif (8,9%) et à l'ensemble du salariat privé (8%).

En revanche, le secteur social a fortement progressé (29,8%), beaucoup plus vite que le reste du secteur associatif et que l'ensemble du salariat privé.

De cet ensemble plusieurs sous secteurs se distinguent. L'aide à domicile a progressé de façon impressionnante avec une croissance de 78% sur sept ans. A l'opposé, le secteur de l'accueil des enfants handicapés n'a, comparativement, qu'assez peu évolué (+8.9%).

VI. Près de 17 milliards de masse salariale distribuée

Masse salariale (en milliers d'euros) en 2007	Régime général	Régime agricole	Total
Santé	3 495 070	10 770	3 505 840
Social - Aide à domicile	1 673 410	47 620	1 721 025
Social - Accueil des enfants en difficulté	830 170	nc	830 283
Social - Accueil des enfants handicapés	1 445 680	2 555	1 448 234
Social - Accueil des adultes handicapés	1 778 560	1 085	1 779 646
Social - Accueil des personnes âgées	1 339 530	1 465	1 340 995
Social - Aide par le travail	1 711 995	19 490	1 731 486
Social - Crèches, garderies	448 725	nc	448 887
Social - Autres hébergements sociaux	470 310	605	470 913
Social - Autres formes d'action sociale sans hébergement	3 591 960	20 870	3 612 834
Social	13 290 330	93 975	13 384 305
Total	16 785 400	104 745	16 890 145

Sources : ACOSS-URSSAF et CCMSA – Traitement R & S. Les données sont arrondies. « nc » signifie que le nombre des références est trop faible pour être diffusé.

Commentaires :

Les 17 milliards d'euros de masse salariale versés sont à comparer au 462 milliards d'euros de masse salariale de l'ensemble du secteur privé en 2007. En terme de secteur, le social associatif représente plus que la métallurgie (11.1 milliards d'euros en 2007) ou l'agroalimentaire (11.7 milliards d'euros en 2007). Les associations de santé quant à elles distribuent en salaires l'équivalent de l'industrie du bois et du papier (3.8 milliards d'euros en 2007⁴)

VII. Salaires moyens par tête (masse salariale / nombre de salariés)

Secteurs d'activités	Salaires annuels moyens par tête (en €)
Associations de santé	27 360
Social - Aide à domicile	11 765
Social - Accueil des enfants en difficulté	23 555
Social - Accueil des enfants handicapés	20 765
Social - Accueil des adultes handicapés	19 165
Social - Accueil des personnes âgées	19 635
Social - Aide par le travail	14 055
Social - Crèches, garderies	15 590
Social - Autres hébergements sociaux	19 420
Social - Autres formes d'action sociale sans hébergement	17 345
Associations sociales	16 794
Ensemble associations sanitaires et sociales	18 260
Ensemble secteur social (régime général lucratif et non lucratif 2009)*	17 712
Ensemble secteur santé (régime général lucratif et non lucratif 2009)*	23 916
Ensemble secteurs (régime général lucratif et non lucratif 2009)*	26 580

Sources : ACOSS-URSSAF et CCMSA – Traitement R & S et Uniooss / * ACOSS Stat n°89

⁴ ACOSS stat bilan, « La masse salariale et l'emploi du secteur privé en 2007 », n°68 août 2008, p. 5.

Commentaires :

Le secteur associatif social et médico-social présente un salaire annuel moyen par tête très bas à 16 794 €. Ce niveau est en effet inférieur à celui de l'ensemble du secteur social et médico-social privé (champ Urssaf) qui avec 17 712 € affiche pourtant le salaire annuel moyen le plus faible de l'ensemble des 36 secteurs que compose le salariat privé (champ Urssaf).

L'aide à domicile et l'aide par le travail tirent vers le bas la moyenne, avec des salaires moyens par an et par tête de respectivement 11 765 € et 14 055 €. Pour le premier, les bas salaires et le temps partiel, pour le second, l'intégration des personnes handicapées travaillant en établissement et services d'aide par le travail (Esat) expliquent ces rémunérations aussi faibles⁵. De fait, si l'on isole ces deux entités, le secteur associatif social présente un salaire moyen par tête de 18 828 €. Précisons que ce niveau reste malgré tout très modeste puisqu'à titre de comparaison seule l'hôtellerie/restauration présente un montant inférieur.

A noter également le faible positionnement du secteur de l'accueil des jeunes enfants, avec 15 590 € environ. A l'inverse, le secteur de l'enfance en danger se détache avec un salaire supérieur à 23 555 € par an.

Le secteur associatif de la santé présente quant à lui un salaire moyen par tête nettement supérieur au secteur social. Il est de 27 360 €, soit un niveau supérieur au 23 916 € de l'ensemble du secteur sanitaire privé (champ Urssaf). Ce niveau est également plus élevé que le salaire moyen de l'ensemble des secteurs d'activité de l'économie française (26 580 €).

VIII. La taille moyenne des établissements

Secteurs d'activités des associations	Nombre moyen de salariés par employeur
Santé	39
Social - Aide à domicile	33
Social - Accueil des enfants en difficulté	31
Social - Accueil des enfants handicapés	47
Social - Accueil des adultes handicapés	36
Social - Accueil des personnes âgées	37
Social - Aide par le travail	56
Social - Crèches, garderies	9
Social - Autres hébergements sociaux	19
Social - Autres formes d'action sociale sans hébergement	18
Social	27
Total	28

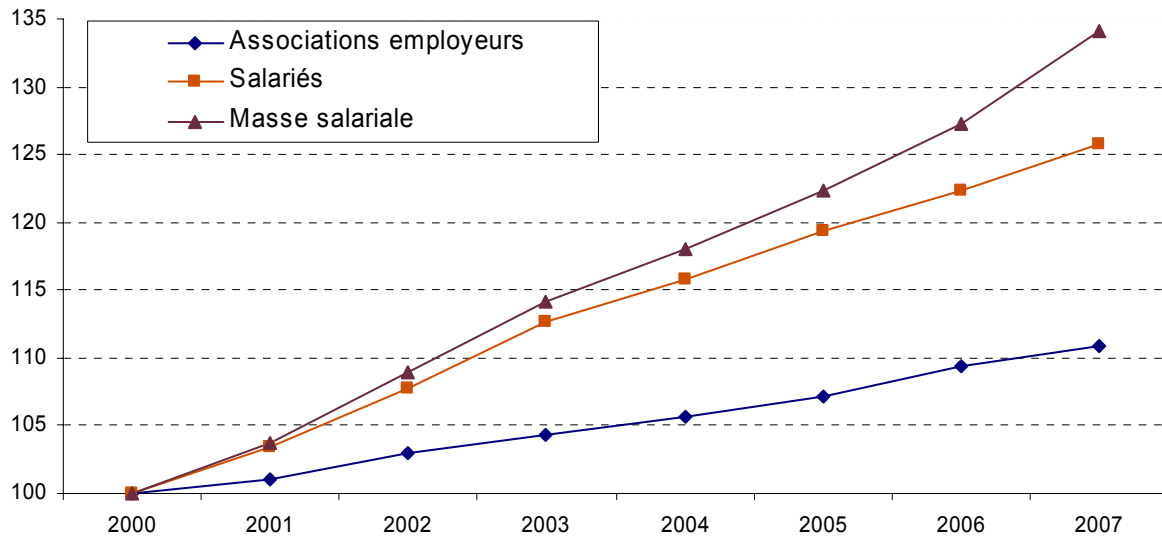
Sources : ACOSS-URSSAF et CCMSA – Traitement R & S.

Commentaires :

En terme de taille des établissements et services, on observe une grande disparité entre les secteurs. L'accueil des jeunes enfants est le secteur où le nombre de salariés par unité est le plus petit. A l'opposé, les établissements de la dépendance (personnes âgées, handicapées) et de la santé ont des tailles moyennes relativement importantes. L'aide par le travail est en moyenne le plus employeur. Ce chiffre tient compte des travailleurs handicapés intégrés dans les effectifs du secteur.

⁵ Rappelons que le travailleur en ESAT perçoit une rémunération comprise entre 55% et 110% du Smic, soit 4,85 € et 9,70 € de l'heure (depuis le 1er juillet 2009), dans la limite de la durée légale du travail.

IX. L'évolution en trois dimensions



Sources : ACOSS-URSSAF et CCMSA – Traitement R & S.

Commentaires :

Le graphique suivant est présenté en base 100 en 2000. L'évolution de la masse salariale a été corrigée de l'inflation enregistrée chaque année par l'Insee.

Les évolutions différentes des courbes respectives du nombre d'établissements employeurs et du nombre de salariés montrent que les établissements se sont renforcés, notamment au cours des années 2001 et 2003.

La courbe de la masse salariale, corrigée de l'inflation, ne s'éloigne que très peu de celle du nombre de salariés, jusqu'en 2005. A partir de 2006, son évolution est plus rapide.

Méthodologie utilisée par Recherches & Solidarités

Le périmètre associatif du secteur sanitaire et social se construit à partir de deux repères croisés : le critère juridique à partir des six catégories juridiques correspondant aux associations et le critère d'activité à partir de l'un des dix codes APE correspondant au secteur de la santé et au secteur social. Le tableau ci-dessous présente ce croisement.

Secteurs d'activités des associations	Codes APE correspondants
Santé	851A à 851L et 852Z
Social - Aide à domicile	853J
Social - Accueil des enfants en difficulté	853B
Social - Accueil des enfants handicapés	853A
Social - Accueil des adultes handicapés	853C
Social - Accueil des personnes âgées	853D
Social - Aide par le travail	853H
Social - Crèches, garderies	853G
Social - Autres hébergements sociaux	853E
Social - Autres formes d'action sociale sans hébergement	853K
Périmètre des associations (catégories juridiques INSEE)	9210, 9220, 9221, 9222, 9230, 9260

Source : Données Insee – Recensement R & S.

Pour présenter les données de l'emploi, Recherche & Solidarités s'appuie sur des conventions pluriannuelles établies avec l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS-URSAFF), et avec la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA).

A partir du périmètre défini ci-dessus, trois données sont disponibles : le nombre des établissements employeurs (au cours d'une année donnée), le nombre de salariés (obtenu après moyenne trimestrielle) et la masse salariale correspondante. Ces données ont été réunies d'une manière homogène au cours des années 2000 à 2007 et selon des critères identiques pour le régime général et le régime agricole (hors DOM).

Un exercice de rapprochement, effectué à partir de l'année 2006 – dernière année présentée sur ce type d'emplois par l'Insee – a montré une concordance satisfaisante (0,5% d'écart concernant le nombre d'établissements associatifs employeurs et 1,1% d'écart concernant le nombre de salariés).

Cécile Bazin, directrice fondatrice de Recherches et Solidarités